

20 AOÛT 2019 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 20 août 2019, à 19 h, à la salle du Conseil située au 100, rue de la Plage, à Saint-Alphonse-Rodriguez.

SONT PRÉSENTS : M. PIERRE LAVALLÉE, DISTRICT N^o 1
M. JEAN OUELLET, DISTRICT N^o 2
M. CHARLES-ANDRÉ PAGÉ, DISTRICT N^o 3
M^{ME} DELPHINE GUINANT, DISTRICT N^o 4
M. RÉMI BÉLANGER, DISTRICT N^o 5
M^{ME} MIREILLE ASSELIN, DISTRICT N^o 6

EST ABSENTE : M^{ME} ISABELLE PERREAULT, MAIRESSE

EST AUSSI PRÉSENT : M. RÉJEAN MARSOLAIS, GREFFIER

PUBLIC : ENVIRON 16 PERSONNES

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Isabelle Perreault, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et monsieur Réjean Marsolais agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19 h 2.

2019-08-287 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (MAXIMUM 20 MINUTES)

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2019

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUILLET 2019

4.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018, LE RAPPORT AU VÉRIFICATEUR EXTERNE AINSI QUE SUR DIVERSES INFORMATIONS À CARACTÈRE FINANCIER POUR L'ANNÉE EN COURS – 20 AOÛT 2019

5.2 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ – PARTICIPATION AU SOUPER INTERGÉNÉRATIONNEL

5.3 STRATÉGIE JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MRC MATAWINIE

5.4 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES

5.5 ADHÉSION – CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (CAMF)

- 5.6 ACQUISITION SANS FRAIS DU LOT NUMÉRO 21-564 – AUTORISATION DE SIGNATURES
- 5.7 ACQUISITION SANS FRAIS DES LOTS NUMÉRO 19-213, 19-214, 19-215, 19-216, 19-283 ET 19-284 – AUTORISATION DE SIGNATURES
- 6. CORRESPONDANCE
 - 6.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE
- 7. FINANCE
 - 7.1 ADOPTION DES COMPTES – JUILLET 2019
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 8.1 ACQUISITION D'UN CAMION NEUF DE TYPE « PICK-UP » POUR LE SERVICE INCENDIE
 - 8.2 SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES – 6 AU 12 OCTOBRE 2019
- 9. TRANSPORT
 - 9.1 OCTROI DE MANDATS – DÉBARCADÈRE DE L'ÉCOLE
 - MARQUAGE – LIGNES M. D. INC.
 - SIGNALISATION – MARTECH INC.
 - 9.2 OCTROI DE CONTRAT – SIGNALISATION 4^E RANG – SPECTRALITE SIGNOPLUS
 - 9.3 OCTROI DE MANDAT – PROPOSITION DE SERVICES ET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – TRAVAUX D'ASPHALTAGE – GBI SERVICES D'INGÉNIERIE
- 10. ENVIRONNEMENT
 - 10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 884-2018 – AUTORISATION DE FINANCEMENT – REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 11.1 ACCÈSLOGIS QUÉBEC – RÉOLUTION D'INTENTION – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)
 - 11.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 899-2019 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME *ACCÈSLOGIS QUÉBEC*
- 12. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MODIFICATIONS
 - 12.1 PERMIS DE CONSTRUCTION – DÉPÔT DU RAPPORT DU MOIS DE JUILLET 2019
 - 12.2 FONDATION RUES PRINCIPALES – 32^E COLLOQUE ANNUEL – RATIFICATION
- 13. LOISIR, CULTURE ET TOURISME
 - 13.1 CROSS TRIATHLON DÉFI CDLS 2019 – CAMP DE-LA-SALLE
 - 13.2 PRÉSENTATION D'UNE PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS CULTURELS
 - 13.3 PRÊT DE LOCAL – MAISON DE LA CULTURE – MAISONS DE PRODUCTION HOLIA FILM ET SYNOP6

13.4 QUAI DU LAC PIERRE – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) ET MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC)

13.5 OCTROI DE MANDAT – QUAI DU LAC PIERRE – EMPLACEMENT ALLOUÉ PAR LA DIRECTION DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT – BEAUSOLEIL MELANÇON BROUSSEAU INC., ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

13.6 QUAI DU LAC PIERRE – AUTORISATION DE LA DIRECTION DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT

14. AUTRES SUJETS

14.1 CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE EN COMMUNAUTÉ DE LANAUDIÈRE – BAL DES P'TITS LOUPS

14.2 APPEL D'OFFRES – ASPHALTAGE – RUES LAFOND, DU LAC-MARCHAND ET CÔTE SAINT-PAUL

14.3 OCTROI DE MANDAT – PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION – BLANKO

14.4 INSTALLATION DE RADARS PÉDAGOGIQUES – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

15. INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA MAIRESSE

16. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (MAXIMUM 20 MINUTES)

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-08-288 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2019

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 juillet 2019 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-08-289 4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUILLET 2019

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 juillet 2019 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-08-290 4.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 5 août 2019 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2019-08-291 5.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018, LE RAPPORT AU VÉRIFICATEUR EXTERNE AINSI QUE SUR DIVERSES INFORMATIONS À CARACTÈRE FINANCIER POUR L'ANNÉE EN COURS – 20 AOÛT 2019**

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, monsieur le maire suppléant dépose et fait lecture du rapport sur les faits saillants des états financiers au 31 décembre 2018, le rapport au vérificateur externe ainsi que sur diverses informations à caractère financier.

- 2019-08-292 5.2 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ – PARTICIPATION AU SOUPER INTERGÉNÉRATIONNEL**

ATTENDU QUE la Société d'histoire invite la population à un souper spaghetti pour amasser des fonds;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît le travail des bénévoles qui maintiennent la vitalité de la mémoire de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la Municipalité réserve dix (10) billets au coût de 15 \$ chacun pour le souper spaghetti organisé par la Société d'histoire Saint-Alphonse-Rodriguez;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 02 701 99 970;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2019-08-293 5.3 STRATÉGIE JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MRC MATAWINIE**

ATTENDU QUE le programme *Stratégie jeunesse en milieu municipal* renforce l'action et l'autonomie des organismes municipaux en matière de soutien à la jeunesse;

ATTENDU QUE la jeunesse est partie intégrante de la croissance économique et sociale de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

D'appuyer la demande d'aide financière de la MRC Matawinie à la *Stratégie jeunesse en milieu municipal* dans le cadre du projet de l'élaboration de la politique « Jeunesse » et du plan d'action qui en découle;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-08-294 5.4 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES

ATTENDU QUE le projet de loi numéro 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27), a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

ATTENDU QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec, une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MIREILLE ASSELIN
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez adopte la politique de gestion des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat et qu'elle fait partie intégrante de la résolution et ne peut en être dissociée;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-08-295 5.5 ADHÉSION – CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (CAMF)

ATTENDU QUE la Municipalité désire devenir membre du Carrefour action municipale et famille (CAMF);

ATTENDU l'importance pour la Municipalité de bénéficier des avantages de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez adhère au Carrefour action municipale et famille (CAMF) pour l'année 2019, au coût de 88,53 \$ incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 130 00 494;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-08-296 5.6 ACQUISITION SANS FRAIS DU LOT NUMÉRO 21-564 – AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU la demande de madame Nathalie Martin et de monsieur Éric Martin, légataires du terrain portant le numéro de lot 21-564, Canton de Cathcart, Rang 3, (Rue Katy) numéro matricule 8818-24-3871;

ATTENDU QUE les légataires désirent céder ce lot à la Municipalité sans aucuns frais;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE madame la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier sont autorisés à signer tous les documents nécessaires visant l'acquisition sans frais d'un terrain portant le numéro de lot 21-564, Canton de Cathcart, Rang 3, numéro matricule 8818-24-3871;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez ne subit aucuns frais d'aucune sorte dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-08-297 5.7 ACQUISITION SANS FRAIS DES LOTS NUMÉRO 19-213, 19-214, 19-215, 19-216, 19-283 ET 19-284 – AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU la demande de madame Avelina Sanchez, propriétaire des terrains portant les numéros de lots 19-213, 19-214, 19-215, 19-216, 19-283 et 19-284, Canton de Cathcart, Rang 3, (Rue Pelletier) numéros matricules 8817-27-5077 (19-216) et 8817-27-8153 (19-213, 19-214, 19-215, 19-283 et 19-284);

ATTENDU QUE la propriétaire désire céder ces lots à la Municipalité sans aucuns frais;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE madame la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier sont autorisés à signer tous les documents nécessaires visant l'acquisition sans frais des terrains portant les numéros de lots 19-213, 19-214, 19-215, 19-216, 19-283 et 19-284, Canton de Cathcart, Rang 3, (Rue Pelletier) numéros matricules 8817-27-5077 (19-216) et 8817-27-8153 (19-213, 19-214, 19-215, 19-283 et 19-284);

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez n'engage aucuns frais d'aucune sorte dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

6.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Un document intitulé « Correspondance – août 2019 » a été déposé au Conseil municipal.

7. FINANCE

2019-08-298 7.1 ADOPTION DES COMPTES – JUILLET 2019

ATTENDU QUE les crédits nécessaires sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MIREILLE ASSELIN
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE les déboursés effectués par la Municipalité pour le mois de juillet 2019, tels que rapportés à la « Liste historique des chèques » et définis comme suit, soient acceptés et payés :

• Déboursés du mois de juillet 2019	345 966,25 \$
• Comptes à payer du mois de juin 2019	<u>241 694,04 \$</u>
• Total des déboursés du mois de juillet 2019	587 660,29 \$

QUE les comptes à payer pour le mois de juillet 2019 d'une somme de 235 947,15 \$, tels que rapportés à la « Liste des comptes fournisseurs », soient acceptés et payés;

QUE le sommaire de paie mensuel d'une somme de 106 877,27 \$ soit accepté et payé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-08-299 8.1 ACQUISITION D'UN CAMION NEUF DE TYPE « PICK-UP » DE MARQUE DODGE – RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES – JOLIETTE DODGE CHRYSLER LTÉE

ATTENDU l'entente de principe intervenue entre les municipalités de Saint-Alphonse-Rodriguez et de Saint-Côme afin de mettre en commun les ressources de l'administration des services Incendie;

ATTENDU les besoins du directeur du service Incendie de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez et de la municipalité de Saint-Côme;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 2019-07-249 autorisant la publication d'un appel d'offres visant l'achat d'un véhicule de service pour le directeur du service Incendie;

ATTENDU QUE des soumissions ont été déposées par les concessionnaires suivants, à savoir :

- Joliette Dodge Chrysler Itée 46 698,84 taxes incluses;
- Bourgeois Chevrolet 44 890,84 taxes incluses;

ATTENDU QUE la soumission déposée par le concessionnaire Joliette Dodge Chrysler Itée est conforme en tous points aux spécifications de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez retient la soumission déposée par le concessionnaire Joliette Dodge Chrysler Itée pour l'achat d'un véhicule de service pour la direction du service Incendie au montant de 46 698,84 incluant les taxes applicables;

QUE le coût de ce véhicule ainsi que tout l'équipement complémentaire soit défrayé à parts égales par la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez et la municipalité de Saint-Côme;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 03 310 06 724;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-08-300 8.2 SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES – 6 AU 12 OCTOBRE 2019

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique proclame la semaine du 6 au 12 octobre 2019, Semaine de la prévention des incendies sous le thème « LE PREMIER RESPONSABLE, C'EST TOI! »

ATTENDU QUE le service de sécurité Incendie de la Municipalité a planifié certaines activités dans le cadre de cette semaine;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE ce Conseil autorise la tenue des activités prévues par le service Incendie durant cette semaine;

QUE ces dépenses sont imputées au poste budgétaire 02 220 00 640;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRANSPORT

**2019-08-301 9.1 OCTROI DE MANDATS – DÉBARCADÈRE DE L'ÉCOLE
– MARQUAGE – LIGNES M. D. INC.
– SIGNALISATION – MARTECH INC.**

ATTENDU QUE la sécurité des écoliers de l'école de Saint-Alphonse peut être améliorée par l'aménagement d'un débarcadère dans un stationnement propriété de la Municipalité;

ATTENDU QU' il y a lieu d'installer une signalisation adéquate;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez accepte l'offre de services de Lignes M. D. inc. pour le marquage d'un débarcadère aménagé à même le stationnement de l'église pour une somme totale de 5 702,76 \$ incluant les taxes applicables;

QUE la soumission de Lignes M. D. inc. en date du 15 août 2019 fait partie intégrante de la présente résolution et ne peut en être dissociée;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez accepte l'offre de services de Martech inc. pour les panneaux de signalisation du débarcadère et l'équipement d'installation pour une somme totale de 5 077,30 \$ incluant les taxes applicables;

QUE la soumission de Martech inc. en date du 15 août 2019 fait partie intégrante de la présente résolution et ne peut en être dissociée;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 02 355 00 520;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-08-302 9.2 OCTROI DE CONTRAT – SIGNALISATION 4^E RANG – SPECTRALITE SIGNOPLUS

ATTENDU les travaux majeurs réalisés sur le 4^e Rang;

ATTENDU QU' il y a lieu d'améliorer la signalisation routière;

ATTENDU la soumission déposée par Spectralite SignOplus;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez procède à l'acquisition de panneaux et panonceaux ainsi que les accessoires d'installation de signalisation routière de Spectralite SignOplus pour une somme totale de 4 864,94 \$ incluant les taxes applicables;

QUE la soumission numéro 23235 de Spectralite SignOplus en date du 7 août 2019 fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 23 040 00 888;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-08-303 9.3 OCTROI DE MANDAT – PROPOSITION DE SERVICES ET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – TRAVAUX D'ASPHALTAGE – GBI SERVICES D'INGÉNIERIE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite améliorer la chaussée de certaines rues par un recouvrement d'enrobé bitumineux;

ATTENDU la proposition reçue de GBi, Services d'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez accepte l'offre de services de GBi Services d'ingénierie pour des travaux à réaliser sur les chemins suivants, à savoir : Rue Lafond, rue du Lac-Marchand et Côte Saint-Paul pour une somme totale de 7 128,45 \$ incluant les taxes applicables;

QUE l'offre de services numéro OS-GC-19545 de GBi Services d'ingénierie en date du 15 août 2019 fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 23 040 00 888;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT

2019-08-304 10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 884-2018 – AUTORISATION DE FINANCEMENT – REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté par règlement un programme de réhabilitation de l'environnement qui vise à consentir un prêt à certains citoyens qui mettent aux normes le système d'évacuation et de traitement des eaux usées de leur résidence isolée;

ATTENDU le règlement numéro 884-2018 autorisant les travaux requis pour le remplacement des installations septiques polluantes et autorisant à cette fin un emprunt à long terme de 1 M\$;

ATTENDU QU' un contrat intervient entre la Municipalité et chaque citoyen qui décide de se prémunir de ce financement municipal pour procéder à la mise aux normes de son installation septique;

ATTENDU la résolution numéro 18-08-284 qui mandate la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité les ententes concernant le financement des travaux de mise aux normes des installations septiques de résidences isolées;

ATTENDU QUE les ententes sont conformément signées, les travaux sont exécutés selon les dispositions du règlement numéro 843-2015-1 et les pièces justificatives sont déposées de la part des propriétaires suivants :

60, RUE BEAUCHAMP
20 172,36 INCLUANT LES TAXES APPLICABLES;

456, RUE DU BORD-DE-L'EAU
27 163,88 \$ INCLUANT LES TAXES APPLICABLES

667, 4^E RANG
20 233,31 \$ INCLUANT LES TAXES APPLICABLES;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la Municipalité effectue le paiement du montant ci-haut mentionné aux entrepreneurs qui ont la responsabilité des travaux à l'adresse concernée;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23 060 00 884;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2019-08-305 11.1 ACCÈSLOGIS QUÉBEC – RÉOLUTION D'INTENTION – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

ATTENDU QU' en vertu des articles 3.1.1 et 94.5 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (chapitre S-8), la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez souhaite manifester son intention d'adopter par règlement, un *Programme municipal complémentaire au programme AccèsLogis Québec*;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez informe la Société d'habitation du Québec (SHQ) qu'elle adoptera ultérieurement, par règlement, un programme municipal complémentaire au programme AccèsLogis Québec prévoyant l'octroi d'une aide financière pour les organismes reconnus par la Société d'habitation du Québec (SHQ);

QUE la présente résolution soit transmise à la SHQ;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-08-306 11.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 899-2019 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

Le conseiller Pierre Lavallée dépose un avis de motion et un projet du règlement numéro 899-2019 voulant qu'il y ait adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 899-2019 concernant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec*.

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MODIFICATIONS

12.1 PERMIS DE CONSTRUCTION – DÉPÔT DU RAPPORT DU MOIS DE JUILLET 2019

Le rapport de statistiques des permis émis pour le mois de juillet 2019 est déposé au Conseil.

2019-08-307 12.2 FONDATION RUES PRINCIPALES – 32^E COLLOQUE ANNUEL

ATTENDU QUE le 32^e colloque annuel de la Fondation Rues principales aura lieu le mercredi 2 octobre 2019;

ATTENDU QUE le thème de l'année 2019 est « *IMPULSION : inspirer, rallier, s'organiser* »;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE deux représentants de la Municipalité sont autorisés à participer au 32^e colloque annuel de la fondation Rues principales, au coût de 258,69 \$ par personne incluant les taxes applicables;

QUE les frais afférents à cet événement soient remboursés conformément au règlement sur le remboursement des dépenses et sur présentation des pièces justificatives;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 346;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. LOISIR, CULTURE ET TOURISME

2019-08-308 13.1 CROSS TRIATHLON DÉFI CDLS 2019 – CAMP DE-LA-SALLE

ATTENDU QUE la Fondation du Camp De-La-Salle s'est donné comme objectif principal de permettre à des enfants issus de familles moins nanties de vivre une expérience unique dans un cadre enchanteur qu'est le Camp De-La-Salle;

ATTENDU QUE la Fondation du Camp De-La-Salle organise un cross triathlon familial sous la présidence d'honneur de l'athlète Élite championne canadienne U23 Séverine Bouchez;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite participer à cet événement afin de promouvoir les saines habitudes de vie chez le personnel de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la Municipalité autorise la participation de membres du personnel municipal au Cross Triathlon Défi CDLS 2019, le 14 septembre 2019, au coût de 109,23 \$ par personne incluant les taxes applicables;

QU'un budget maximal de 840 \$ incluant les taxes applicables soit alloué à cet événement;

QUE la part non allouée aux inscriptions soit versée sous forme de don;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 701 99 970;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-08-309

13.2 PRÉSENTATION D'UNE PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS CULTURELS

ATTENDU les démarches entreprises en vue de la présentation d'événements culturels à l'automne 2019;

ATTENDU le dépôt d'un budget prévisionnel;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MIREILLE ASSELIN
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez approuve le dépôt du budget prévisionnel pour la présentation d'événements culturels à l'automne 2019;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 02 702 94 447;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-08-310

13.3 PRÊT DE LOCAL – MAISON DE LA CULTURE – MAISONS DE PRODUCTION HOLIA FILM ET SYNOP6

ATTENDU la demande des maisons de production Holia Film et Synop6 d'utiliser la Maison de la culture pour y réaliser le pilote d'une série diffusée sur le Web;

ATTENDU QUE la Maison de la culture est disponible aux dates demandées;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MIREILLE ASSELIN
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

D'autoriser le prêt de la Maison de la culture aux maisons de production Holia Film et Synop6, les 23 et 24 août 2019;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-08-311 13.4 QUAI DU LAC PIERRE – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) ET MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC)

ATTENDU QUE la Municipalité doit soumettre une demande d'autorisation au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour l'installation d'un quai de 47 m²;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

D'autoriser monsieur Réjean Marsolais à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le projet suivant :

➤ Quai du lac Pierre;

QU'un chèque de 1 919 \$ soit libellé à l'ordre du ministre des Finances du Québec et transmis aux fins d'analyse de la demande d'autorisation (ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP));

QU'un chèque de 679 \$ soit libellé à l'ordre du ministre des Finances du Québec et transmis aux fins d'analyse de la demande d'autorisation (ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC));

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 02 460 00 970;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-08-312 13.5 OCTROI DE MANDAT – QUAI DU LAC PIERRE – EMPLACEMENT ALLOUÉ PAR LA DIRECTION DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT – BEAUSOLEIL MELANÇON BROUSSEAU INC., ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

ATTENDU QUE la Municipalité doit soumettre à la direction du domaine hydrique de l'État un plan de localisation du quai qui sera installé au parc du lac Pierre;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez accepte l'offre de services de Beausoleil Melançon Brousseau inc., arpenteurs-géomètres, pour la réalisation du plan de localisation du quai du parc du lac Pierre pour une somme totale de 2 299,50 \$ incluant les taxes applicables;

QUE l'offre de services de Beausoleil Melançon Brousseau inc., arpenteurs-géomètres, en date du 15 août 2019 fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 02 460 00 970;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-08-313 13.6 QUAI DU LAC PIERRE – AUTORISATION DE LA DIRECTION DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite installer un quai au parc du lac Pierre;

ATTENDU QUE le quai à être installé a une surface de 47 m² et nécessite l'autorisation de la direction du domaine hydrique de l'État;

ATTENDU QUE la dimension du quai entraîne des frais annuels qui doivent être versés à la direction du domaine hydrique de l'État;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez s'engage à défrayer les coûts annuels fixés par la direction du domaine hydrique de l'État;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 02 701 50 520;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. AUTRES SUJETS

2019-08-314 14.1 CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE EN COMMUNAUTÉ DE LANAUDIÈRE – BAL DES P'TITS LOUPS

ATTENDU QUE le conseil municipal a été sollicité pour participer à la cinquième édition du « *Bal des p'tits loups* »;

ATTENDU QUE cet événement est organisé au profit du Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière dont neuf (9) enfants de Saint-Alphonse-Rodriguez bénéficient des services;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la Municipalité réserve quatre (4) billets au coût de 150 \$ chacun pour la cinquième édition du **Bal des p'tits loups**, le 20 septembre 2019, sous le grand chapiteau de La Distinction, à Joliette;

QUE les frais de transport inhérents à cet événement soient remboursés conformément au règlement sur le remboursement des dépenses et sur présentation des pièces justificatives;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 701 99 970;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-08-315 14.2 APPEL D'OFFRES – ASPHALTAGE – RUES LAFOND, DU LAC-MARCHAND ET CÔTE SAINT-PAUL

ATTENDU la résolution numéro 2019-08-303 qui mandate GBi Services d'ingénierie pour en prévision de travaux d'asphaltage;

ATTENDU QUE ces travaux d'asphaltage concernent les rues Lafond, du Lac-Marchand et Côte-Saint-Paul;

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à un appel d'offres pour l'exécution desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez mandate Réjean Marsolais, greffier, pour la publication d'un appel d'offres visant des travaux d'asphaltage sur les rues Lafond, du Lac-Marchand et Côte-Saint-Paul;

QUE cet appel d'offres soit publié sur le site SE@O ainsi que dans un journal distribué sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-08-316 14.3 OCTROI DE MANDAT – PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION – BLANKO

ATTENDU le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours (Loi sur la sécurité civile c. S-2.3, a. 194);

ATTENDU QU' il y a lieu de protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de répondre adéquatement aux exigences du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours (loi sur la sécurité civile c. S-2.3, a. 194), au plus tard le 9 novembre 2019;

**15. INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET
RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA MAIRESSE**

16. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant et les membres du Conseil répondent aux questions des contribuables.

2019-08-318 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE la séance est levée. Il est 19 h 53.

JEAN OUELLET
MAIRE SUPPLÉANT

RÉJEAN MARSOLAIS
GREFFIER